

## Interview de M. Robert Schmit, Directeur de l'Administration de l'Environnement, Luxembourg

**Quelle place donnez-vous à la question des déchets dans la politique menée dans votre pays ?**

Depuis le début des années quatre-vingt, la mise en œuvre d'une gestion écologique des déchets occupe une place importante dans la politique de l'environnement au Luxembourg. C'est ainsi que de nombreuses mesures ont été engagées visant à réduire les quantités de déchets destinés à des opérations d'élimination. En même temps, des efforts considérables ont été faits pour moderniser les installations existantes d'élimination des déchets et pour les mettre en conformité avec les meilleures techniques disponibles. En 1984, un premier plan national de gestion des déchets fut élaboré. Une actualisation de ce plan fût décidée par le gouvernement en 1991. Le premier plan établi en exécution d'une disposition légale était celui adopté par le Gouvernement en 2000. Aujourd'hui, une nouvelle révision du plan général de gestion des déchets est sur le point d'être adoptée après enquête publique.

La mise en œuvre de ces plans successifs a permis de doter le Luxembourg d'infrastructures performantes de collecte sélective en vue du recyclage des déchets. Aujourd'hui, la quasi-totalité de la population est raccordée à au moins un système de collecte des déchets organiques, plus que 40% de la population ont adhéré à une collecte sélective des bio-déchets des cuisines. La totalité de la population a à sa disposition des collectes de verre et de papier. A ceci s'ajoute un réseau de 22 centres de recyclage, soit un centre sur environ 20.000 habitants. Dans ces centres sont collectées une multitude de fractions de déchets, séparées chacune en-



core selon les diverses qualités afin de pouvoir assurer le meilleur recyclage possible.

A côté de ces diverses infrastructures gérées par les communes ou des syndicats de communes, le Ministère de l'environnement exploite lui-même un système national pour la gestion des déchets problématiques détenus par les ménages. Dans ce même contexte est également exploité un système de conseil en matière de gestion écologique de déchets pour les entreprises dont notamment les PME, avec possibilité de labellisation pour la mise en œuvre d'une gestion de qualité des déchets.

Divers accords environnementaux conclus par le Ministère de l'Environnement avec les milieux professionnels permettant l'utilisation en synergie des différentes structures de collecte font que dans le domaine des déchets d'emballages et des déchets d'équipements électriques et électroniques le Luxembourg affiche des résultats qui sont parmi les meilleurs en Europe.

L'ensemble des mesures prises ont eu comme résultat que malgré une forte augmen-

tation de la population ainsi qu'un taux de frontalier important équivalent à 29% de la population nationale, les quantités de déchets municipaux soumis à une opération d'élimination ont tendance à diminuer.

Si donc au cours des dernières années, la politique de la gestion des déchets menée au Luxembourg a permis de réaliser de bons résultats par rapport à l'objectif de la réduction des déchets municipaux à éliminer, un nouveau défi interviendra dans les années à venir. Dans le cadre du paquet climat adopté par l'Union européenne, le Luxembourg doit réaliser un taux de 11% d'énergies produites à partir de sources renouvelables. Comme le Luxembourg ne dispose que de peu de moyens pour atteindre cet objectif, une grande importance revient à la biomasse. Parmi cette source figurent les bio-déchets dont il s'agit désormais d'assurer leur collecte la plus complète que possible.

### **Existe-t-il une problématique spécifique à votre pays en matière de déchets ? Et si oui, laquelle ?**

Au cours des dernières décennies, le Grand-Duché de Luxembourg a connu une forte évolution tant économique que démographique. Avec le déclin de l'industrie sidérurgique dans les années soixante-dix, l'économie luxembourgeoise s'est fortement orientée vers le secteur tertiaire. A la suite, un mouvement important d'immigration d'employés de ce secteur s'est déclenché, s'ajoutant à l'immigration déjà assez intense d'ouvriers du secteur de la construction. C'est ainsi que depuis 1981, la population a augmenté de 33%. A ceci s'ajoutent quelques 138 000 frontaliers rentrant chaque jour au Luxembourg pour se rendre à leur lieu de travail, augmentant ainsi journalièrement la population nationale de 29%.

Cette situation qui est certainement unique dans toute la Communauté européenne a également ses répercussions sur la production des déchets ainsi que sur la communi-

cation avec la population résidente et non résidente dans le contexte des mesures de sensibilisation et d'information.

La situation économique et démographique a également eu comme conséquence que de nombreuses constructions nouvelles sont réalisées, soit des logements, soit des immeubles administratifs ou commerciaux, soit des immeubles de services publics. Il en résulte le plus grand problème que connaît le Luxembourg en matière de gestion des déchets, à savoir celui des terres d'excavation. Chaque année les quantités non recyclables (du fait de leur constitution géologique) de ces déchets s'élèvent à quelques 5,5 millions de tonnes, soit un volume annuel de 3,1 millions de m<sup>3</sup> qu'il s'agit de déposer dans des conditions environnementalement convenables sur un territoire très étroit.

### **Quels sont aujourd'hui, selon vous, les principaux enjeux des politiques déchets en Europe ? Pour la préservation de l'environnement, le développement de filières économique, le recyclage....**

La flambée des prix du pétrole au cours de l'année 2008 a montré la précarité de nos systèmes de gestion des ressources naturelles. A ce moment, les matières secondaires étaient fortement recherchées dans le monde entier, les prix élevés payés pour ces matières en étaient le reflet.

La chute du pétrole ensemble avec la crise économique a fait effondrer le marché des matières secondaires. La conséquence en est que des systèmes de collecte sélective et de valorisation des matières secondaires ont été arrêtés.

L'enjeu principal qui existe en matière de politique de gestion des déchets est celui de mettre désormais en place tant des structures que des mentalités visant à maintenir les matières le plus longtemps que possible dans le circuit économique. Une gestion rationnelle des ressources naturelles et un renforcement de l'utilisation des matières

secondaires doit être assuré de façon stable, ceci indépendamment des fluctuations des prix des matières premières en général et des prix du pétrole en particulier.

A cet effet, il est impératif qu'un recyclage de qualité soit garanti. Ceci permet de créer au niveau de l'Europe de nouvelles activités économiques pouvant se substituer au fur et à mesure à celles de l'extraction des ressources naturelles dont les gisements sont en déclin en Europe.

### **Comment jugez-vous le déploiement de la directive cadre déchets en Europe ? Globalement et dans votre pays, de manière comparative ?**

La nouvelle directive cadre déchets peut constituer une chance pour la gestion rationnelle des ressources naturelles. Elle peut cependant constituer aussi un piège.

Elle constitue une chance dans la mesure où elle demande le respect de la hiérarchie des objectifs de la gestion. Elle fixe également des taux minimums de recyclage qu'il faut atteindre notamment pour les déchets municipaux et les déchets de construction. Ce recyclage doit en outre être de qualité ce qui va dans la direction du maintien le plus long que possible des matières secondaires dans le circuit économique.

Elle constitue un piège du fait que l'incinération des déchets est désormais considérée sous certaines conditions comme une opération de valorisation. Le risque est que des matières secondaires ne servent qu'une seule fois à la production de chaleur de combustion alors que ces matières auraient encore pu remplacer des matières premières pendant plusieurs cycles d'utilisation.

Il faut donc espérer que les Etats membres qui sont en train de mettre en place leur gestion des déchets donnent une priorité à la prévention et au recyclage matériel de qualité des déchets plutôt que d'opter pour une prédominance de l'incinération.

Au Luxembourg, le taux de recyclage des déchets municipaux est déjà assez important bien que le minimum requis par la directive cadre déchets n'est pas encore atteint. Le nouveau plan général de gestion des déchets prévoit un certain nombre de mesures dont l'objectif primaire, à côté de la prévention, reste un tri très sélectif afin de garantir le maintien de la meilleure qualité possible des différentes fractions ainsi collectées et d'assurer par ce biais leur réutilisation aussi longtemps que possible. L'incinération jouera également un rôle dans la gestion des déchets au Luxembourg, mais devra se limiter aux seuls déchets non recyclables.

### **Comment peuvent s'articuler, selon vous, les pratiques de tel ou tel pays d'Europe en matière de déchets avec la politique globale européenne ?**

Les différents Etats membres affichent des degrés de développements différents en matière de politique de gestion des déchets. Alors que certains pays connaissent un développement en la matière depuis plusieurs décennies déjà et affichent aujourd'hui des structures et des modalités bien établies, d'autres pays ne sont qu'au début de leurs efforts et recherchent les modalités les mieux adaptées à leur contexte.

Pour ces derniers, la Communauté européenne constitue une chance formidable dans la mesure où ils peuvent s'inspirer des systèmes déjà existants dans tel ou tel Etat membre. Ils peuvent donc mettre en place plus rapidement une gestion écologique de leurs déchets tout en tenant compte de leurs spécificités nationales. Les Etats membres qui ont une histoire déjà plus importante dans cette matière risquent par contre de rester cloîtrés dans leurs structures bien établies.